

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2019

Membres présents : L. CARON, M. CANTIN, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, JM CURNILLON, J. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, O. JOLY, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, A. MONCEL, M. PUDDU, JL REVEL, E. STUTZ, K. SUTTER, M. WIEL

Excusés : P. ROBIN, F. MEUROU pouvoir donné à L. CARON, G. RAMAKERS pouvoir donné à Mme WIEL, C. PUVILLAND, B. BARDET pouvoir donné à O. JOLY, P. FAUVET, P. PARE

Absents : F. BOUDOURESQUE

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 16 mai 2019

Approbation du dernier compte rendu

Le dernier compte-rendu est approuvé : 4 abstentions pour absence

Atlas de Biodiversité Communal

Franck Clergue, stagiaire chargé de la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité Communal en partenariat avec La Frapna, se présente et fait le point sur l'état d'avancement du dossier. Ce stagiaire arrive de Montpellier où il fait des études dans le cadre de la gestion et la protection de la Nature. Sa mission est de faire connaître la démarche communale dans la prise en compte de la biodiversité du territoire et d'y impliquer un maximum de personnes. Une page Facebook et une rubrique sur le site de la commune ont été créées afin d'informer la population des prochains évènements :

-25 mai : 2 sorties botaniques sont organisées afin d'observer la flore de plaine et du Revermont

-28 mai : une réunion publique est programmée à Pressiat, cette réunion a pour but de lancer la démarche auprès du grand public. Il est donc impératif que la population y participe.

Des partenariats ont été mis en place, notamment avec le Musée du Revermont, La Treffortine, l'école et l'office du tourisme.

Franck Clergue peut être contacté : environnement@val-revermont.fr ou 06 23 30 07 94

La partie diagnostic de l'ABC fera partie intégrante du prochain PLU.

Conventions avec la Treffortine

A.MONCEL présente les 2 conventions

Convention de partenariat et de financement (renouvellement) : définition des droits et obligations des partenaires. La Treffortine s'engage à proposer des services ou des activités à tous les enfants scolarisables, en respectant les principes d'égalité de traitement et notamment une accessibilité financière pour toutes les familles aux moyens de tarification modulées en fonction des ressources et un accès visant à favoriser la mixité sociale. De son côté la commune met à disposition les locaux, un agent d'entretien (5 heures hebdomadaires), un agent administratif (4 heures par mois), un véhicule. Elle verse également une subvention d'équilibre n'excédant pas 18 % du total des recettes (votée lors du budget sur présentation des comptes).

Cette mise à disposition est valorisée dans le cadre du contrat enfance jeunesse élaboré par l'intermédiaire de la CA3B.

Convention pour le service minimum de l'école : Depuis 2008, en cas de grève lorsque le nombre de professeurs absents est égal ou supérieur à 25 %, la commune doit mettre en place un service minimum pour accueillir les enfants. Il est convenu que la Treffortine participe à ce service minimum moyennant une participation financière de la commune de 26 € par heure et par salarié de l'association. Des Atsem peuvent également être mobilisées. L'Etat verse une compensation financière en fonction du nombre d'enfants accueillis.

Ces deux conventions sont proposées pour une durée de 2 ans.

Le conseil à l'unanimité autorise la signature de ces conventions.

Vœux AMF sur la réforme du système de santé « Ma santé 2022 »

Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale,

L'Association des Maires de France demande à chaque conseil municipal de se mobiliser pour que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [en particulier en zone périurbaine et rurale] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Madame le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

Location Maison Sauvage

Yann Bonnani qui louait la maison Sauvage pour son activité de pareur sur cuir, libère les locaux fin mai, comme il l'avait annoncé il y a plusieurs mois.

Il est proposé de louer ce local pour deux activités différentes :

- Une agence immobilière
- Une illustratrice, professeur d'arts plastiques

Ces 2 activités seront installées en rez-de-chaussée avec une entrée séparée.

L'étage est actuellement occupé par une association qui restaure des meubles. Des travaux sont nécessaires (sanitaires et électricité), l'installation est prévue en septembre/octobre.

Un bail commercial pour l'agence immobilière et un bail professionnel pour la dessinatrice sont en cours de rédaction.

Feu d'artifice Pressiat / Verjon / Courmangoux

Depuis de nombreuses années, les communes de Verjon, Courmangoux et Pressiat s'associent pour partager le coût d'un feu d'artifice annuel, qui est tiré à tour de rôle dans chacune des 3 communes. La part versée par chaque commune étaient de 666 €. Il est proposé d'augmenter cette participation pour chaque commune, à 800 € par an. Le conseil donne son accord à l'unanimité. Cette année, le feu d'artifice sera tiré à Pressiat pour la St Laurent, le 4 août.

Echange de Terrain

Afin de faciliter l'accès à la station d'épuration de Treffort, lors du conseil du 26 mars, il avait été décidé d'échanger la parcelle ZH 63 pour 2500 m2 appartenant à M. RAVIER contre la parcelle communale ZH 67 de 3922 m2. Après étude plus approfondie, il s'avère également nécessaire d'acquérir 200 m2 de la parcelle ZH 65 contre la parcelle communale ZH 68 d'une surface de 242 m2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cet échange, note que le bornage et les frais d'acte seront à charge de la commune.

Voie douce

L'ouverture des plis a eu lieu et est en cours d'étude par la maîtrise d'œuvre. 5 offres ont été reçues.

- Roger Martin
- Socatra
- Fontenat
- Socafi
- Rougeot Pélichet

Les offres s'échelonnent entre 215 000 € et 283 000 € pour une estimation de 244 000 €. Les travaux débuteront début juillet, par l'aménagement du parking de l'école. Les plantations seront réalisées à l'automne.

Convention de financement arrêt de car CA3B

La compétence transport ayant été transférée, la CA3B financera les travaux relatifs à la création de l'arrêt de car le long de la déviation, à hauteur de l'école, (montant approximatif 30 000 €). Pour obtenir ce financement, il est nécessaire de signer une convention de fonds de concours. Ce fonds sera versé après réalisation effective des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le maire à signer la convention proposée.

Le conseil accepte de délibérer sur ce point non inscrit à l'ordre du jour

Emprunt mairie

Madame le Maire rappelle au conseil que lors de la dernière réunion, il avait été proposé un emprunt de 1 000 000 € au taux de 1.39 %. Entretemps, l'offre a été revue et le nouveau taux proposé par le Crédit Agricole est de 1.35 %. Les autres conditions (durée 240 mois et 500 € de frais de dossier) ne sont pas modifiées.

Le conseil autorise Madame le Maire à signer cette nouvelle proposition.

Point sur les travaux

Mairie :

Les travaux sur le toit ont commencé. Des pierres sont apparues très abimées et nécessitent des travaux supplémentaires. Il est également prévu d'effectuer des gravures dans le grand rectangle à l'ouest et sur le fronton à l'est. Les avenants liés à ces travaux seront présentés prochainement. Une partie des huisseries a été posée. Des devis ont été demandés pour le mobilier intérieur et l'équipement de la cuisine

Mousserons :

Les travaux des 11 premiers logements ont été réceptionnés. La 2^{ème} phase sera lancée début juin.

Garages :

Les travaux sont terminés. Le parking est redevenu praticable. Les garages qui ont été libérés par les associations et le Caveau du Revermont seront réattribués selon la liste d'attente.

Assainissement de Cuisiat :

L'enrobé sur le chemin de Bret sera posé d'ici la fin de semaine. Une réunion de chantier avec les entreprises, la CA3B et les services municipaux est prévue ce 23 mai.

Tour des commissions

Restructuration foncière : le dossier avance à petite vitesse. Les cessions sous seing privé se multiplient. Le géomètre, chargé du dossier, n'a pas encore transmis son 1^{er} projet.

Sports : Des modules VTT vont être installés début juin à la Grange du Pin afin d'être opérationnels pour la fête du vélo prévue le 9 juin. Il est prévu également pour l'année prochaine de créer un champ de bosses dans la parcelle boisée juste à côté.

Seniors : Le projet d'établissement est en cours de rédaction

Voirie : L'enrobé du chemin de Montfort a été réalisé. Les travaux sur le chemin de la Platte ne sont pas satisfaisants et seront repris par l'entreprise. Le planning de réalisation 2019 n'a pas encore été communiqué par la CA3B

Communication : Le bulletin est en cours de réalisation, un nouvel imprimeur a été sollicité. Une quinzaine de nouveaux habitants a été reçue par la Municipalité fin avril lors d'une réunion d'accueil.

Camping : installation de jeux dans l'enceinte du camping et d'un home-ball à l'extérieur. Compte-tenu du mauvais temps, le camping est très peu fréquenté.

Fête du vélo : 9 juin

Fête du lac : 6 juillet. Des réunions ont eu lieu pour organiser au mieux cet évènement. Un marché d'artisanat d'art sera organisé. Il manque un certain nombre de bénévoles pour organiser la circulation.

Lancement de l'appel d'offres pour l'acquisition de 13 HLL en 2 phases. La publication est prévue fin mai pour réponse fin juin.

Economie : La soirée des entrepreneurs a eu lieu le 16 mai. 45 entreprises étaient représentées.

Questions diverses

Transport à la demande (TAD) – Rubis'plus organisé par la Ca3b : les habitants de la commune pourront se rendre à Bourg, ou à Marboz, à Coligny, à Saint Etienne du Bois, moyennant 1,30 € le trajet, à partir du 2 septembre 2019.

Il est possible également, une fois arrivé à Bourg, d'utiliser le même ticket de transport pour se rendre dans un des quartiers de Bourg en utilisant le bus urbain.

-La réservation est possible jusqu'à 2h avant le départ et jusqu'à 14 jours à l'avance.

-Une centrale de réservation est ouverte du lundi au samedi de 7h à 19h : 04 57 38 37 01.

Le service Rubis'Plus fonctionnera à la demande, dès qu'un seul usager en manifestera le besoin. L'utilisateur devra téléphoner à la centrale de réservation en indiquant le lieu où il souhaite se rendre.

Les points d'arrivée sont fixés dans les communes qui concentrent les services et sont définis par secteur.

A val-Revermont, les points d'arrêt sont les suivants : centre de Treffort, centre de Cuisiat, centre de Pressiat, Bourdonnières et Montmerle.

Le retour pourra se faire dans la commune d'origine à condition de le réserver également. Le coût du trajet s'élève à 1,30€, soit 2,60€ l'aller-retour, le même tarif qu'un trajet sur un bus urbain. Il est compris dans l'abonnement mensuel et annuel des usagers du réseau de transport.

Projet centre de Cuisiat : la Semcoda a présenté un nouveau projet, mais cette proposition n'a pas été retenue car elle n'englobe pas tout le tènement immobilier (ancien et neuf)

Il a donc été décidé d'abandonner le projet avec la Semcoda et de solliciter d'autres bailleurs sociaux. Des contacts ont été pris avec Logidia et Ain Habitat.

Par contre, le dossier de Pressiat est toujours en cours d'étude à la Semcoda, puisqu'ils sont propriétaires des lieux.

Accès à la plaine tonique : La CA3B donne à nouveau la possibilité à tous les habitants du territoire de bénéficier d'un accès gratuit à la base de loisirs. Les cartes nominatives sont à retirer sur le site de la Plaine Tonique du lundi au vendredi, moyennant la participation de 5 € par carte.

Ancienne école de Lucinges : le résultat des enchères lancée par la Ville de Bourg sera connu sous peu.

Prochaines dates :

- Jeudi 23 mai, de 16h à 18h : permanence Orange, en mairie
- vendredi 24 mai : passage du tour de l'Ain dans la commune
- samedi 25 mai : journée balades botaniques

- samedi 26 mai : élections européennes – Le bureau de vote de Treffort est situé à l'école
- lundi 27 mai : chorale des enfants à 18 h 30 à la salle des fêtes de Treffort
- mardi 28 mai : chorale des enfants de l'école à 18h30, et réunion publique à la salle des fêtes de Pressiat sur l'ABC à 20h
- vendredi 31 mai : fermeture des services administratifs de la commune (pont de l'Ascension)
- mardi 4 juin, à 10h : rdv avec VIS et Orange
- jeudi 6 juin à 18h : inauguration des ateliers des services techniques
- dimanche 9 juin : fête du vélo et inauguration de la station VTT de la Grange du Pin
- mercredi 12 juin, de 16h à 20h : conférence des 1000 élus pour la présentation du projet de territoire
- jeudi 13 juin à 18h : lancement des vendredis du Revermont

Prochain Conseil Municipal : 25 juin 2019

La séance est levée à 22 H 40